

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2022

Tous les dossiers inscrits à l'ordre du jour ont été adoptés à l'unanimité.

### **AVENANT N°1 AU MARCHE D'AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE AVENUE DE LA VAUX MOUROT ET DE NOLIERES ET CREATION D'UN TROTTOIR AVENUE DE LA LIBERATION.**

Prise en compte des observations formulées par les services techniques de la DDT améliorant le projet, et des souhaits émis par les riverains, provoquant des travaux supplémentaires pour un montant de 37 159,88 € HT. Le marché attribué à l'entreprise COLAS pour 113 733 € HT passe à 150 892,88 € HT, soit 181 071,45 € TTC pour une estimation initiale à 165 482,40 € TTC.

**REQUALIFICATION URBAINE DES TROTTOIRS RUE D'EGREMONT : ATTRIBUTION DU MARCHE.** 4 entreprises ont proposé une offre. Sur proposition de la commission, après examen, le marché a été attribué à l'entreprise MICHEL TP, pour un montant de 118 631 € HT soit 142 357,20 € TTC.

**AQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN APPARTENANT A MME MONIQUE BAUDIN ET MME DENISE D'AMBROSIO.** 10 parcelles totalisant 89 a 77ca ont été achetées pour un montant de 6 490,56 €. Ces parcelles étant situées à proximité de propriétés communales.

**ADOPTION PAR DROIT D'OPTION DE LA NOMENCLATURE M57 ABREGEE AU 1 /1/2023.** Décision a été prise de mettre en application dès l'exercice 2023 la nouvelle nomenclature comptable imposée par loi n°2015-991 du 7 août 2015.

**DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET GENERAL.** Transfert entre chapitres d'une somme de 430 € pour permettre le remboursement d'une caution locative et de 260 € afin de compléter les crédits nécessaires au programme d'aide au ravalement de façades.

**TARIFICATION : FIXATION DU PRIX DU REPAS DU CENTRE AERE D'ETE DES ENFANTS DE COMBLES-EN-BARROIS ET DES AFFOUAGES.** Le Centre de Combles en Barrois ayant été regroupé sur celui de Fains-Veel faute d'animateurs en nombre suffisant il convient de facturer les repas servis aux enfants de Combles-en-Barrois à 8,57 € l'unité. Le prix du stère d'affouage reste fixé à 9 €.

**LOCATION DES BAUX RURAUX 2022 – RECUPERATION DES TAXES FONCIERES 2022.** Les 67 parcelles totalisant 45 ha 97ares louées à 11 exploitations agricoles procurent un revenu de 4 859,54 € et 658,07 € de charges locatives.

**LOCATION 2022 DES JARDINS AU LIEUDIT « AISANCES DE NONCHALON ».** Les sept jardins sont loués à hauteur de 30 € annuel l'unité.

**PRISE EN CHARGE DU COÛT DE LA CARTE DE TRANSPORT DELIVREE A UNE EMPLOYEE COMMUNALE.** Il sera remboursé 50 € à l'assistante maternelle qui assure la surveillance des enfants lors du transport scolaire entre Veel et Fains.

**NOMINATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS.** Monsieur Alain BUKOVATZ en sa qualité d'Adjoint ayant délégation pour la gestion des moyens déployés pour assurer la sécurité sur la commune a été désigné correspondant incendie et secours auprès du SDIS.

**RAPPORT D'ACTIVITES 2021 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BAR-LE-DUC SUD MEUSE.** Ce rapport présenté au conseil municipal est consultable sur le site internet de la commune ([www.fains-veel.fr](http://www.fains-veel.fr)).

**INFORMATION SUR LA PUBLICITE DES ACTES CONCERNANT LES COMMUNES.** A compter du 1<sup>er</sup> juillet ces actes (délibérations, arrêtés) font l'objet d'une publicité sous forme électronique. Une page spéciale du site internet de la commune sera consacrée à cette publication.

**INFORMATION SUR LES MESURES D'ECONOMIE D'ENERGIE.** L'éclairage public est éteint de 23h à 6h au lieu de 23h30 à 5h30. Les illuminations de fin d'année seront maintenues mais en nombre réduit et concentrées sur les cœurs de Fains et Veel. Les chaudières sont réglées en fonction de l'usage des bâtiments entre 12° et 19°.

**DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER.** Le droit de préemption n'a pas été exercé sur les cessions des maisons sises 7, rue de la Haie Joubet et 19, rue de Veel, et d'un jardin cadastré AI 159 Sous les Vignes Vitières.